

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 juin 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés (3) : M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 13 juin 2017

Délibération n° : 26-2017

Objet : Résidence Abrioux - demande de subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionnée aux réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Pour l'année 2017, la demande de subvention porte sur un montant de 25 000 €. Elle correspond au montant perçu au titre de l'année 2016.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration donnent autorité à Mme Tenenbaum, Vice-présidente du CCAS, pour signer la convention AGLS au titre de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Hébergement logement : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le 20 JUIN 2017

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,


Nathalie KELLE

